



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE  
34 RUE DU GENERAL DE  
GAULLE  
02260 LA CAPELLE

<b>Département</b>
Aisne
<b>Arrondissement</b>
Vervins
<b>Canton</b>
Vervins

Séance du 18 janvier 2022

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210201281-20220118-2022-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2022

Délibération : N° 2022-02

L'an deux mille vingt deux le Mardi 18 Janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation du Conseil : 07 janvier 2022

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Michel BRIDE, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Victorien POTIN, Sandrine WAGET, David BOUTILLIER, Andrew BOIVENT, Rémy WALME

Secrétaire de séance : Sandrine HAVY

## Tac Tic animation : contrat de projet 2022

### DELIBERATION

La commune de La Capelle soutient depuis plusieurs années l'action menée par Tac Tic Animation en direction de l'ensemble de la population.

Dans le cadre de son projet de développement social en Thiérache du Centre, Tac Tic Animation propose de mettre en œuvre, en 2022 sur notre commune, les objectifs suivants pour le projet jeunesse :

- loisirs adolescents
- Initiatives et informations des jeunes
- Réseau 12-25 ans

Avec notamment le club ados

Pour cette année, le budget prévisionnel pour le secteur « jeunesse » est de 87 570 €.

Comme chaque année, Tac Tic Animation sollicite une participation communale de 6 650 €.

Tac Tic animation sollicite également la mise à disposition gratuite des salles communales, dans la limite des disponibilités.

## DECISION

Le Conseil Municipal

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de projet 2022 ;

AUTORISE le versement de la subvention d'un montant de 6 650 € au titre du secteur jeunesse

S'ENGAGE à inscrire les crédits au budget primitif 2022;

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220118-2022-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Reçu pour le Maire 22/01/2022

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 janvier 2022

Le Maire

Johann WERY

